

**Question orale de M. Van de Cauter : Situation de la bibliothèque néerlandophone.**

**M. Van de Cauter** signale que le 28 octobre dernier, lors d'une réunion du comité de gestion de la bibliothèque néerlandophone, plusieurs intervenants ont plaidé en faveur du regroupement des bibliothèques néerlandophone et francophone dans un même bâtiment afin d'augmenter le nombre de visiteurs et promouvoir le bilinguisme.

Cette idée avait déjà été émise par M. Cools, lorsqu'il exerçait des fonctions scabinales sous la précédente mandature.

Le Collège a-t-il l'intention de mettre ce projet à exécution lors de cette mandature-ci ?

**Mme l'Echevine Ledan** estime que la bibliothèque néerlandophone est un remarquable outil pour le développement du bilinguisme et le renforcement des liens entre les deux communautés.

Cette bibliothèque est située dans un bâtiment de la rue de Broyer loué par l'administration communale. Vu que le subside de 30.000 € octroyé par la Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC) ne permet pas de couvrir la totalité du loyer, la différence est payée par la commune.

Etant donné que ce bail locatif va arriver à échéance en 2021, le précédent Collège s'était déjà mis en quête d'un nouveau bâtiment susceptible d'accueillir la bibliothèque néerlandophone et la bibliothèque francophone du Centre, dont les locaux actuels ne sont plus adaptés.

Le service des Bâtiments communaux a tenté de trouver un immeuble qui pourrait convenir dans le cadre du déménagement des services communaux dans le bâtiment U de la rue de Stalle. Mais le seul bâtiment qui aurait pu abriter un projet de cette envergure, situé rue Auguste Danse, sera consacré à d'autres activités car les études de stabilité qui y ont été menées ont démontré qu'il était inadapté pour des bibliothèques.

Vu que le Collège est toujours à la recherche de solutions, les deux bibliothèques demeurent pour l'instant dans leurs bâtiments actuels.

Quoiqu'il en soit, Mme l'Echevine Ledan est convaincue de l'intérêt que représenterait pour les Ucclois une réunion des deux bibliothèques dans un même bâtiment, non seulement sur le plan culturel mais aussi sur le plan financier, grâce aux économies d'échelle induites par la mutualisation des tâches.